Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-215600693-20260617-2026_INDEM_57-DE

Département du Morbihan **Arrondissement de Lorient** **Commune de Groix**	**Séance du conseil municipal du 17 juin 2026**
Date de convocation : 12/06/2026 Date d'affichage de la convocation : 16/06/2026	L'an deux mil vingt-six, Le dix-sept juin à dix-huit heures, Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à la salle des fêtes, il s'est ouvert sous la présidence de Monsieur Erwan TONNERRE, Maire.
Date d'affichage de la délibération : 18/06/2026	

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Quorum	10
Présents	16
Représentés	3
Votants	19

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Monsieur Erwan TONNERRE	X		
Monsieur Alain DELMOULY	X		
Madame Nathalie GOURONC	X		
Monsieur Yannick AUFFRAY	X		
Madame Stéphanie GOURRONC	X		
Monsieur Christophe CANTIN	X		
Madame Françoise ROPERHE	X	X	
Monsieur Nicolas BURLION	X		
Monsieur François MARGUET	X		
Madame Corinne LE BOUHELLEC		X	Nathalie GOURONC
Madame Gwendalyne LE DOUARAN	X		
Monsieur José-Luis TEIXEIRA	X		
Madame Soazig LE MOULLAC		X	Stéphanie GOURRONC
Madame Marine LE GOFF		X	Gwendalyne LE DOUARAN
Monsieur Laurent SARTRE	X		
Madame Marina CALLONNEC	X		
Monsieur Eric LE DREF	X		
Monsieur Victor DA SILVA	X		
Madame Camille MAUGEE	x		
Pour : Contre : Abstention :			

Secrétaire de séance : Laurent SARTRE

Délibération n° : 57/2026

Objet : Tableau des indemnités du Maire et des adjoints

Matière : 5.6

Tableau des indemnités du Maire et des adjoints

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article R2123-23 ;
Vu la délibération du 21/03/2026 fixant le nombre d'adjoints ;
Vu la délibération du 02/04/2026 fixant le nombre de conseillers municipaux délégués :
Vu les délibérations du 02/04/2026 déterminant les indemnités du Maire et des adjoints ;

Considérant que la Préfecture a demandé de corriger le tableau récapitulant les indemnités octroyés au Maire et aux adjoints ;

Le Conseil municipal décide :

- de décider que les indemnités réellement octroyées au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués sont majorées de 15% (barème de l'article R 2123-23 du code général des collectivités territoriales) ;

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-215600693-20260617-2026_INDEM_57-DE

- de préciser que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Tableau annexe aux délibérations du 02/04/2026

Arrondissement de : LORIENT
Collectivité de : GROIX
Population totale : 2 308
Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués

Fonction	Taux de l'indice brut	Majoration de 15%	Taux après majoration	Total mensuel brut
Maire	45,70%	6.855%	52,555%	2 160,29 €
1er adjoint	19,88%	2,98%	22,862%	939,75 €
2e adjoint	19,88%	2,98%	22,862%	939,75 €
3e adjoint	19,88%	2,98%	22,862%	939,75 €
4e adjoint	19,88%	2,98%	22,862%	939,75 €
5e adjoint	19,88%	2,98%	22,862%	939,75 €
1er conseiller délégué	2,50%	0,38%	2,875%	118,17 €
2e conseiller délégué	2,50%	0,38%	2,875%	118,17 €
3e conseiller délégué	2,50%	0,38%	2,875%	118,17 €

- Certifié exécutoire - Compte tenu de :	
Transmission en préfecture	Le 18/06/2026
Affichage et publication	Le 18/06/2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Le Maire, Erwan TONNERRE

Cachet de la Commune

